



Force Ouvrière Enseignement Supérieur et Recherche

Membre de la fédération FNEC FP-FO

6/8 rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 56 93 22 88 – foesr@foesr.fr – www.foesr.fr

CNESER du 4 juillet 2023

Déclaration préalable

Pour FO ESR, comme pour sa fédération, la FNEC FP-FO, comme pour la confédération Cgt-FO, la réalité de l'enseignement supérieur et de la recherche est toute autre que les constats en forme d'autosatisfecit dressés par madame la ministre, le ministère et le gouvernement.

La réalité, ce sont des effectifs sans cesse croissants d'étudiants alors que le nombre de postes statutaires stagne, dans toutes les catégories.

La réalité, c'est la part croissante des contractuels sur des emplois permanents (désormais plus du quart des effectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche), sous-payés pour le même travail que les statutaires, le plus souvent avec une évolution salariale très faible voire nulle, et sans réelle possibilité de titularisation. Ce sont des heures complémentaires qui surchargent les collègues permanents ou qui sont confiées à des vacataires extérieurs, heures qui sont souvent payées avec des mois de retard, en totale infraction avec ce qui est pourtant désormais inscrit dans la loi.

La réalité, ce sont les impasses officielles que l'on dresse sur les parcours des jeunes, avec Parcoursup pour les bacheliers (dont près de 100 000 sont refoulés chaque année par la plateforme, n'obtenant pas ce qu'ils souhaitent) ; avec maintenant son clone, la plate forme « Monmaster » pour ceux qui ont une licence ; les deux plates-formes ouvrant, avec l'entier soutien du gouvernement, des boulevards au pillage de l'enseignement supérieur public par les formations privées.

Cette déqualification organisée des diplômes nationaux, qu'illustrent également la destruction du DUT et le *crash* du BUT dès son décollage ; le démantèlement des diplômes universitaires en compétences, la croissance exponentielle de l'apprentissage, les amputations réitérées du monopole de la collation des grades au profit de formations privées, FO ESR n'a eu de cesse de la dénoncer dans le CNESER.

FO continuera de les dénoncer, revendiquant le plein rétablissement des diplômes nationaux et qualifiants, le rétablissement du monopole de la collation des grades, les dotations par l'État, en heures d'enseignement et en postes statutaires, pour assurer l'enseignement dans ces diplômes.

La réalité, pour les personnels, c'est aussi la **sous-rémunération permanente**. Les heures complémentaires ou de vacations sont payées à un tarif inférieur au SMIC horaire. Comme dans le reste de la fonction publique, les grilles des catégories C et même B s'enfoncent sous le SMIC.

À cette situation, les mesures d'accompagnement de la LPR ne changent presque rien. Ni les distributions de primes, ni les repyramidages ne sont à la hauteur de ce qu'il serait nécessaire pour rémunérer à sa juste valeur le travail accompli par les personnels, permettre les requalifications, ouvrir de réelles possibilités de promotion. Primes comme repyramidages sont attribués de manière inégalitaire et arbitraire. En élargissant les repyramidages à la filière bibliothèque, le ministère reconnaît leur caractère inégalitaire et arbitraire. Mais il refuse et élargissement, à l'intérieur même de la filière bibliothèque, aux bibliothécaires, premier grade de la catégorie A. Et il ne corrige pas

vraiment les insuffisances en ce qui concerne les filières ITRF. Et il continue de laisser à l'écart tous les personnels de la filière AENES !

Que ces mesures d'accompagnement de la LPR soient d'abord des mesures de division, c'est d'ailleurs patent avec les primes des PRAG-PRCE, ce qui a donné lieu à la mobilisation très active connue de tous, pour le réalignement de leur prime statutaire sur la prime de base des enseignants-chercheurs, revendication que FO ESR soutient sans réserve et qu'il est urgent de satisfaire, sans remettre aux calendes de septembre le début d'une réelle négociation à ce sujet.

Pas plus que les autres salariés, les personnels de l'enseignement supérieur, qui étaient très nombreux dans les manifestations, n'acceptent de se voir voler deux ans de retraite par la réforme imposée par les moyens que l'on sait. Il est urgent également de répondre aux préoccupations de pouvoir d'achat, les 1,5 % octroyés comme une aumône par le ministère de la fonction publique apparaissant comme une provocation, alors que les prix des produits de première nécessité connaissent une inflation à deux chiffres depuis près de deux ans.

Avec sa confédération, la CGT-FO, FO ESR revendique donc :

- **l'abrogation de la réforme des retraites ;**
- **10 % d'augmentation du point d'indice, pour tous, tout de suite !**
- **l'ouverture de négociations pour le rattrapage des pertes depuis 2000, qui s'élèvent aujourd'hui à 27,5 %.**

C'est ceci, beaucoup plus que les mesurette d'accompagnement de la LPR, de surcroît porteuses de division, qui permettrait réellement de reconnaître le travail de tous les personnels.

En ce qui concerne plus particulièrement la recherche, la réalité est là aussi beaucoup plus sombre que le panorama idyllique que tente de brosse le discours ministériel.

FO ESR s'inquiète en particulier de l'usage qui pourrait être fait des conclusions du rapport sur l'écosystème de la recherche et de l'innovation », dit « rapport Gillet ».

Ce rapport prône en effet le renforcement de la recherche sur projets, dont l'on voit le résultat, avec une recherche française qui recule dans les classements internationaux, avec des milliers de collègues qui se retrouvent dépourvus des moyens de faire leur recherche.

Il encourage la désarticulation de l'enseignement et de la recherche en premier cycle universitaire.

Il pave la voie au démantèlement du CNRS, transformé en « agence de programme » et dont les unités, voire les personnels, passeraient sous la coupe d'« universités chefs de files » à l'échelle de sites régionalisés. Il met enfin en cause les statuts (en contradiction avec les assurances données par ses auteurs à leurs interlocuteurs dans les discussions préparatoires), le statut de chercheur à temps plein comme celui des enseignants-chercheurs, avec une modulation qui serait imposée.

FO ESR réclame qu'il ne soit tenu aucun compte des conclusions de ce rapport.